

L O I

L/93/ 023 /C T R N
RAPPORTANT L'ORDONNANCE
N° 0/91/040/PRG/SGG DU 7 OCTO-
BRE 1991 PORTANT RATIFICATION
DE LA CONVENTION DE CESSON DE
L'ENTREPRISE NATIONALE BATIPOINT

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL APRES EN AVOIR
DELIBERE, ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULQUE LA LOI DONT LA TENUEUR
SUIT :

ARTICLE 1er/-

L'Ordonnance n° 0/91/040/PRG/SGG du 7 Octobre 1991 ratifiant
et promulguant la convention de cession de l'Entreprise
Nationale BATIPOINT est et demeure rapportée pour cause d'utilité
publique.

ARTICLE 2/-

La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.-

CONAKRY, le 6 MAI 1993



GENERAL LANSANA CONTE